

Découvrez la filière semences, partenaire de l'AB

www.semae.fr
www.semences-biologiques.org



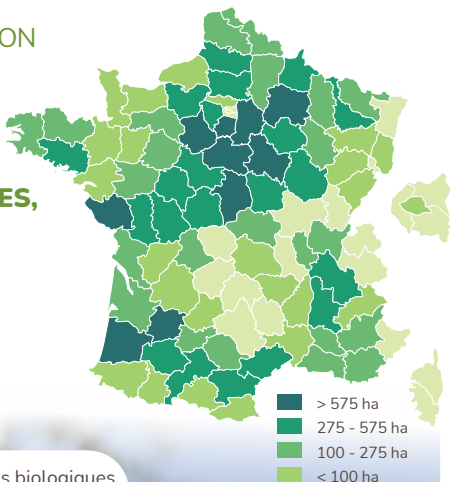
semae

Toutes les semences pour demain

Les semences biologiques le partenaire indispensable de l'agriculture bio

LA MULTIPLICATION
DE SEMENCES
BIOLOGIQUES,
EN 2021,

C'EST :
22 500 HECTARES,
PLUS DE
500 VARIÉTÉS.



En France, les semences biologiques,
ce sont :

135 entreprises de production,
1 420 agriculteurs-multiplicateurs

SURFACES (ha) en 2021

Céréales à paille	11 380
Fourragères et gazon	4 140
Mais et sorgho	1 940
Plantes oléagineuses	1 200
Pommes de terre	720
Potagères et florales	1 480
Protéagineux	1 540
Lin et chanvre	80
Betteraves	20

TOTAL **22 500**

Les grands chiffres de la production de semences biologiques



**Céréales
à paille**
160 variétés



**Betteraves
et chicorée industrielle**
12 variétés



**Fourragères
et gazon**
76 variétés



Maïs et sorgho
118 variétés



**Plantes
oléagineuses**
63 variétés



**Pommes
de terre**
119 variétés

**Potagères
et florales**
171 variétés



Protéagineux
27 variétés



Lin et chanvre
5 variétés

Contrôle et Certification des semences et plants



Pour assurer aux utilisateurs (agriculteur ou jardinier) que les semences et les plants qu'ils achètent répondent bien aux critères de qualité qu'ils attendent, le commerce des semences et des plants est réglementé en Europe.

Pour pouvoir être commercialisés dans l'Union européenne, les semences et plants des principales espèces de grandes cultures sont soumises à une certification obligatoire et officielle.

Les contrôles de la qualité sont réalisés à la fois au champ et sur les lots de semences. Ils permettent d'assurer un suivi de la qualité des semences à chaque maillon de la chaîne de production dans l'objectif de les certifier (identité et pureté de la variété, capacité de la semence à germer et absence de maladies).

Pour la commercialisation selon les règles dites « standard », possibilité qui existe pour les espèces potagères, les contrôles sont réalisés sur les lots de semences. Ils portent sur l'identité variétale ainsi que sur la faculté germinative.

La commercialisation des semences et plants est soumise à des exigences spécifiques en matière de santé des végétaux.

En France, la mission de service public relative au contrôle de la qualité et de la certification des semences et plants agricoles a été confiée à SEMAE sous la responsabilité d'un fonctionnaire et chargé de faire appliquer les règles de l'Etat.

